

## URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

### PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 15 JUIN 2022 – 15h00

Qui s'est déroulée à l'antenne des URPS Médecins  
« Vallée des Vignes »  
27, avenue d'Italie – 80090 AMIENS

Membres élus présents :

- Dr BISERTE Marie,
- Dr BLOQUET Grégory,
- Dr CALOONE Benoît,
- Dr COPPI Jean-Paul,
- Dr CORDET-DRON Marianne,
- Dr DROUET Julie,
- Dr GALLANT Anne-Isabelle,
- Dr HERLEM Jean-Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr PARIS Aline.

Le Secrétaire Général ouvre la séance. Dix membres sont présents, quatre autres sont représentés :

Le Dr Thomas BALBI, absent, a donné pouvoir au Dr Marie BISERTE.

Le Dr Lisa LECOCQ-TRUONG, absente, a donné pouvoir au Dr Marianne CORDET-DRON.

Le Dr Sylvia MERCIER, absente, a donné pouvoir au Dr Benoît CALOONE.

Le Dr Laura WANGLIN- DEMOLIN, absente, a donné pouvoir au Dr Jean-Paul COPPI.

Le Dr Sophie BRASSART est excusée.

Le nombre de membre représenté est donc de quatorze.

Mme Charlotte MOREELS, coordonnatrice de projets de l'URPS, est invitée aux débats.

Mme Axelle VAN LAETHEM, chargée de mission, est invitée aux débats.

Mme Emilie VANHOLLE, assistante polyvalente de l'URPS, est invitée aux débats.

Mme Françoise DESSENNE, expert-comptable de Fideca, est invitée pour présenter les comptes.

M. CARTENI, Commissaire aux comptes, est invité pour présenter le rapport de l'exercice au 31/12/2021.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut se dérouler normalement.

Le Dr COPPI présente M. CARTENI, Commissaire aux comptes et Mme DESSENNE, expert-comptable chez FIDECA.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse se présenter.

## 1. Approbation du PV de l'AG du 9 décembre 2021 (Annexe 1)

Aucune remarque n'est apportée sur le PV de l'AG du 9 décembre 2021.

Vote pour l'adoption du PV de l'AG du 9 décembre 2021

Pour : 13

Abstention : 1 (Dr HERLEM)

**Le PV est adopté à la majorité.**

## 2. Bilan financier (activités et trésorerie) pour l'exercice 2021 (ANNEXE N°2)

- Présentation des comptes

Mme DESSENNE présente une lecture des comptes pour l'exercice 2021. Elle rappelle que ces derniers ont été transmis aux membres de l'AG et au Commissaire aux Comptes.

Le bilan total au 31 décembre 2021 est de 1 723 130€ contre 1 658 128€ au 31 décembre 2020.

On retrouve notamment :

- Les immobilisations à hauteur de 6 433€ net d'amortissement ;
- L'apport en compte courant qui a été fait à la SCI URPS HDF pour un montant de 383 000€- cela a permis de financer les constructions et l'aménagement de l'ensemble immobilier acquis par la SCI URPS HDF ;
- Les autres créances qui s'élèvent à 76 978€ net de dépréciation. Ce montant correspond au stock de masques valorisé à la valeur vénale au 31 décembre 2021.

Au passif, on observe que les fonds associatifs sont passés de 1 666 085€ au 31 décembre 2021 contre 1 603 365€ au 31 décembre 2020.

Les dettes s'élèvent à 57 045€ et elles correspondent à la gestion courante :

- Les dettes fournisseurs non payées : 23 163€
- Les dettes sociales : 7000€
- Les dettes des notes de frais des élus non payées : 24 563€

Mme DESSENNE présente le compte de résultat qui révèle le réalisé par rapport au budget prévisionnel établi pour l'année 2021.

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 436 837€ tandis que le budget prévisionnel était de

444 722€. On note une baisse de la subvention ACOSS et en contrepartie, une augmentation du remboursement des formations pour les praticiens.

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 262 645€ tandis que le budget prévisionnel avait été établi à 333 832€. Cette différence est due à une surestimation des frais (frais de sous-traitance administrative pour 9 000€, frais de fonctionnement de la SCI URPS pour 2 000€, frais de formations pour 17 000€, la formation des membres et des élus a baissé de 20 000€ en raison du Covid-19 et le projet à l'étude Offre de Soins qui devait se poursuivre en 2021 ayant été abandonné, c'est 35 000€ de plus dans le budget).
- Les salaires et charges sociales s'élèvent à 87 564€ contre 106 102€ dans le budget prévisionnel. Le budget prévoyait l'arrivée d'un nouveau chargé de mission en février 2021 alors que celui-ci n'est arrivé qu'en septembre 2021 et est sorti des effectifs début décembre 2021.

⇒ Le résultat s'établit à 62 722€ au 31 décembre 2021 contre un budget qui prévoyait une perte de 1 573€. Pour information, le résultat était de 23 312€ au 31 décembre 2020.

Mme DESSENNE fait un point de trésorerie : la trésorerie totale au 31 décembre 2021 était de 1 256 532€ et au 13 juin 2022, elle est de 1 147 837€.

➔ Le Dr HERLEM demande si le détail du montant des vacations est disponible pour chaque élu. M. CARTENI indique que les éléments sont dans le rapport du Commissaire aux Comptes. Le Dr COPPI ajoute également que les informations se trouvent sur la plaquette.

- Rapports du Commissaire aux Comptes (rapports sur les conventions réglementées et rapport sur les comptes annuels)

M. CARTENI propose de lire quelques passages du rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

- Rapport sur les comptes annuels :

Les comptes présentés ont été vérifiés par le commissaire aux comptes qui certifie que « *les comptes annuels sont en regard des règles et des principes comptables français réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations sur l'exercice écoulé ainsi que la situation du patrimoine à la fin de l'exercice* ». Il n'y pas d'anomalie détectée au niveau du compte de résultat ni dans le bilan Actif et Passif.

- Rapport spécial sur les conventions réglementées :

M. CARTENI propose de lire quelques passages du rapport sur les conventions réglementées dans lequel est relaté tout ce qu'il s'est passé au cours de l'exercice 2021 concernant la SCI URPS CD HDF dans laquelle l'URPS CD HDF a des parts.

« *1<sup>ère</sup> convention : occupation des locaux de la SCI URPS HDF – l'association URPS détient 588 parts de la SCI URPS HDF sur un total de 7352 parts. Ces locaux sont mis à disposition moyennant la prise en charge des frais*

réellement engagés soit un montant de 8 121,95€ pour l'exercice 2021 ».

« 2<sup>ème</sup> convention : convention de compte courant avec la SCI URPS HDF conclue le 1<sup>er</sup> juillet 2019 - l'association URPS a consenti une avance non rémunérée à la SCI URPS HDF, bloquée jusqu'au 15 juillet 2034 pour un montant de 382 386,99€ à la clôture 2021 ».

Ensuite, il y a d'autres conventions qui sont liées à la prise en charge et au remboursement des frais pour les praticiens. M. CARTENI propose de lire un passage de la première. Il informe que ces conventions sont sur le même format, seul change le nom du praticien et le montant qui lui est propre.

« 3<sup>ème</sup> convention : prise en charge des frais de conformément à l'article R.4031-8 du Décret n°2010-585 du 2 juin 2010 et remboursement des frais de déplacement. Au titre de 2021, l'URPS a indemnisé le Dr BALBI, son président, pour un montant total d'indemnité de perte de revenus de 30 912€ et des frais de déplacements à hauteur de 566€ ».

- ➔ Le Dr LEMAN demande à ce que soit communiqué aux membres de l'AG le rapport du CAC. Une fois que le Commissaire aux comptes aura transmis le rapport à l'association URPS, le secrétariat diffusera le rapport auprès des membres de l'AG.
- ➔ Le Dr HERLEM demande à connaître les dates et les montants de l'indemnisation que le Dr BALBI reçoit.

M. CARTENI indique que c'est un détail qui relève de la comptabilité.

Le Dr COPPI intervient en informant que cette demande a déjà été faite et qu'elle lui a été refusée.

- ➔ Le Dr BISERTE demande pourquoi seules les indemnités du Dr BALBI intéressent le Dr HERLEM.

Le Dr HERLEM répond que c'est parce que le Dr BALBI a les plus grosses indemnités. Le Dr BISERTE l'invite à lui demander les siennes ou celles du Dr COPPI. Le Dr HERLEM est d'accord pour les lui demander.

- ➔ Le Dr LEMAN précise que la demande du Dr HERLEM a pour but de connaître et de faire apparaître la charge de travail rémunérée et bénévole du temps passé concernant les membres du Bureau ; de déterminer si cette charge équivaut à un temps plein afin que tout le monde à l'extérieur puisse avoir l'information sur le temps passé.

Le Dr BISERTE renseigne qu'ils sont entre 1 et 1,5 journée de travail par semaine pour l'URPS.

Le Dr COPPI fait remarquer que depuis l'arrivée des collaboratrices, il y a eu une baisse des indemnités.

Le Dr LEMAN suggère que le temps de travail passé de chacun soit noté à titre informatif.

Vote pour le rapport du CAC

Pour : 14

Adopté à l'unanimité

Vote pour l'approbation des comptes arrêtés au 31/12/2021

Pour : 13

Contre : 1 (Dr HERLEM)

Adopté à la majorité

Vote pour l'affectation du résultat

Pour : 13

Contre : 1 (Dr HERLEM)

Adopté à la majorité

- ➔ Le Dr HERLEM explique pourquoi son choix de vote : il ne comprend pas pourquoi les masques achetés pour une période particulière, l'équivalent de 300 000€, qui selon lui auraient dû être donnés aux confrères, ont été distribués à l'Ukraine.

Le Dr COPPI rappelle qu'il y a eu un vote en AG pour cette décision.

Note du secrétariat pour rappel – Il a été validé en AG le 6 octobre 2021, dans le point 6/a « motion de vote pour que le reliquat de masques ffp2 soit donné aux USOS ou à l'ARS en priorité ». Il a ensuite été acté en bureau le 3 février 2022, point 2/a, les non réponses des différentes structures sollicitées (ARS, les USOS, les hôpitaux, la faculté, les autres URPS ...). Devant l'urgence de la situation en Ukraine et en réponse à une nouvelle sollicitation de l'ARS concernant les besoins médicaux, l'ensemble des masques et EPI restants ont fait l'objet d'un don à une association pour l'Ukraine, la FUSA.

Adopté à la majorité

- Rapport de la commission de contrôle

Cette commission de contrôle est représentée par les Drs DROUET, GALLANT et WANGLIN-DEMOLIN.

Le Dr COPPI demande aux membres présents de cette commission le nom de la présidente.

La Présidente de cette commission est le Dr DROUET qui fait la lecture du rapport.

Plusieurs points ont été contrôlés :

Bilan actif :

Les Immobilisations incorporelles de 14 100€ correspondent à l'achat d'un logiciel (site internet) acheté en 2018 et qui est amorti sur 3 ans.

On note une différence entre 2020 et 2021 concernant les immobilisations corporelles suite à l'achat d'un pc pour un nouveau collaborateur. Il est arrivé en septembre 2021 et a mis fin à son contrat en décembre 2021. Au niveau des créances, on note le montant des EPI restants c'est à dire une valeur résiduelle de 74 978€.

Bilan passif :

On remarque qu'il y a une baisse des dettes fournisseurs due à la baisse des honoraires de Maitre CORNU (avocat gestion sociale), et une baisse des honoraires de communication de M. ORS (veille sanitaire).

Il est constaté qu'il y a une hausse importante des dettes diverses, due au décalage de paiement des notes de frais. En effet, les notes de frais de 2020 ont été payées en 2021, cela concerne les formations, la téléphonie, Difprint etc.

Compte de résultat :

On note une augmentation du poste « salaires », due à l'arrivée d'un collaborateur sur 3 mois ; un changement de catégorie socioprofessionnelle pour Mme Moreels qui est passée cadre avec augmentation de salaire et également une augmentation de salaire pour Mme Péchon.

La subvention ACOSS a baissé de 6000€ par rapport à 2019.

De ce fait, on a un résultat qui est bénéficiaire.

A propos des collaborateurs de l'URPS, le Dr Coppi précise que le collaborateur arrivé en septembre n'a pas souhaité poursuivre son contrat au sein de l'URPS et il informe de la venue d'une nouvelle collaboratrice Mme VAN LAETHEM.

- ➔ Le Dr LEMAN indique qu'il aurait aimé que le rapport de la commission de contrôle soit lu avant le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Dr COPPI prend note de cette suggestion qui sera prise en compte lors de la prochaine AG.

### 3. Présentation de notre nouvelle chargée de mission

Mme VAN LAETHEM est invitée à se présenter aux membres de l'AG.

« J'ai été diplômée d'un master en management des établissements médicaux sociaux et de santé publique à ILIS (la même faculté où a étudié Mme MOREELS). J'ai travaillé pendant 2 ans dans une résidence service senior que j'ai ouverte à Dunkerque en binôme avec un directeur. A l'issue de ces deux ans, le groupe privé auquel appartient la résidence n'était plus en adéquation avec mes valeurs. Je ne trouvais plus de sens à mon travail. J'ai eu envie de changer de métier. J'ai pris connaissance de l'annonce pour le poste de chargée de mission de l'URPS des chirurgiens-dentistes. J'ai postulé et je suis arrivée en février 2022. Je dois avouer que je revis depuis février car j'ai à nouveau du sens dans mon travail, je suis ravie de travailler à l'URPS et pour l'instant, tout se passe bien ».

Le Dr BISERTE profite de cette présentation pour dire la chance qu'à l'URPS de travailler avec une équipe proactive et sur laquelle s'appuyer, que ce soit Mme MOREELS, Mme VAN LAETHEM ou bien Mme VANHOLLE, qui remplace Mme PECHON durant son congé maternité.

#### **4. Modification de l'accord collectif (vote)**

Le Dr Coppi rappelle que l'accord collectif rassemble le bilan du fonctionnement et de la gestion sociale de l'URPS pour les collaboratrices. Cet accord, ainsi que ses avenants, ont été rédigés par Maitre CORNU (avocat spécialisé en gestion sociale). L'avenant, qui a été précédemment envoyé aux membres de l'Assemblée pour lecture, propose une modification de deux articles.

- Article 1er : Organisation des horaires – heures supplémentaires – contingent annuel d'heures supplémentaires
- Article 2 : Aménagement du temps de travail du personnel employé et agent de maîtrise, autre que le personnel autonome

On a également ajouté dans les catégories de personnel, la spécificité du personnel cadre non autonome, car cela n'y figurait pas. Pour rappel, il y a le personnel cadre, non cadre, autonome et non-autonome.

##### **Vote des 2 avenants :**

Pour : 14

**Adopté à l'unanimité**

#### **5. Renouvellement du mandat du Commissaire au Compte (ANNEXE N°3) (vote)**

Le mandat de NORD EST AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration, il est proposé à l'assemblée générale de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

##### **Vote pour le renouvellement du mandat Commissaire au Compte :**

Pour : 14

**Adopté à l'unanimité**

## 6. Mandats de représentation de notre URPS

Le Dr BISERTE présente les confrères ou consœurs qui ont été missionnés, par décision du bureau, pour représenter l'URPS sur des projets spécifiques.

- Le Dr Alice BARRAS représente l'URPS auprès de l'ARS sur le dossier du PRSE (Programme Régional Santé Environnemental)
- Le Dr Nadège POULAIN-RUOL représente l'URPS auprès de l'ARS sur la thématique de la vaccination HPV
- Le Dr Nathalie FOUMOU-MORETTI sera en renfort avec Mme Emeline LESECQ (orthophoniste) sur les soirées de sensibilisation sur la thématique des Troubles Alimentaires Pédiatriques (TAP)

- ➔ Le Dr PARIS demande s'il est possible de faire parvenir l'article du Dr Nadège POULAIN-RUOL sur la vaccination HPV.

Il sera mis en ligne sur le site de l'URPS.

- ➔ Le Dr HERLEM demande s'il y a toujours un représentant chez Handident.

C'est le Dr CORDET-DRON qui représente l'URPS chez Handident.

## 7. Information sur les dons d'EPI à l'Ukraine

Le Dr BISERTE informe qu'il y avait une grande quantité de masques et d'EPI stockés dans un box de stockage avec une date de péremption imminente. Ces équipements ont d'abord été proposés en amont aux confrères via les CDO à prix coûtant, puis en don à Santé Orale et Soins Spécifiques (SOSS), à Handident, ainsi qu'aux unités COVID de l'hôpital d'Amiens et de Lille. Or, l'URPS est restée sans réponse à ces propositions.

Devant l'urgence de la situation en Ukraine et en réponse à une nouvelle sollicitation de l'ARS concernant les besoins médicaux, l'ensemble des masques et EPI restants ont fait l'objet d'un don à une association pour l'Ukraine, la FUSA.

- ➔ Le Dr HERLEM rappelle son opposition quant à la décision d'AG de faire don des masques.

M. CARTENI replace les évènements dans le contexte de l'année 2020. Le Dr BISERTE refait l'historique de l'acquisition des masques (revente à prix coûtant, revente au prix de 1€ puis décision en AG de don aux USOS, à SOSS, à l'ARS ou autre association).

## 8. Point sur l'article 51 Régulation des urgences dentaires

Le Dr BISERTE fait état de l'avancement du projet. Les CDO du Nord et de la Somme ont été désignés pour être porteurs du projet. L'URPS est co-porteur et travaille en lien avec l'ARS sur la formation des régulateurs avec le Dr AMSALEM (CESU de la Somme) et le Dr FACON (CESU de Lille). Un référentiel de formation est en cours

de rédaction afin de former les futurs régulateurs. Les CDO sont chargés de recruter les régulateurs.

La prochaine réunion se tiendra le 7 juillet prochain avec l'ARS, les CDO de la Somme et du Nord, les SAMU du Nord et de la Somme et l'URPS. Un rétroplanning a été établi afin que cette régulation soit effective pour la rentrée de septembre.

- ➔ Le Dr HERLEM indique qu'un certain nombre de confrères sont intéressés par cette régulation et il souhaite savoir à quel moment aura lieu la formation ?

Le Dr BISERTE indique que la formation se fera directement au 15 et dans les CESU.

La formation se décomposera de la manière suivante : 1 journée plus « théorique » et 1 journée en « stage » dans les locaux du SAMU. Les jours de formations seront indemnisés.

- ➔ Le Dr LEMAN demande que le référentiel soit envoyé aux membres de l'AG une fois validée par l'ARS.
- ➔ Le Dr CALOONE demande si le nombre de praticiens volontaires dans les autres départements qui effectuent les gardes est connu ?

Ce nombre n'est pas connu mais il est possible d'estimer qu'il y en aura peu compte tenu de l'indemnisation à hauteur de 90€/h.

## 9. Création d'une faculté odontologique d'Amiens

Une réunion a eu lieu en juin en présence des représentants des CDO, le Conseil Régional de l'Ordre, le Doyen de la faculté de médecine d'Amiens et le doyen de la faculté de médecine de Reims.

Le Dr COPPI fait état de l'avancement de la création de la faculté dentaire à Amiens :

- Le bâtiment ainsi que les 2 millions d'euros semblent acquis.
- Un versant "formation clinique" viendrait s'adosser au CHU d'Amiens dont le coût est de 25 millions d'euros.
- Ouverture en septembre 2025 avec le retour des étudiants picards de la 4ème année de Reims. Pour l'instant ce financement n'est pas programmé.

Une problématique majeure subsiste sur ces 2 versants : le recrutement des enseignants et des vacataires

Il est rappelé que l'une des missions de l'URPS est de défendre l'exercice libéral, c'est pourquoi nous devons réfléchir à la façon de travailler avec les doyens et l'ARS pour l'émergence de cette faculté.

- ➔ Le Dr CALOONE demande à avoir connaissance des comptes-rendus de toutes les réunions ARS, Handident, etc. de manière à connaître l'avancement des projets.

## 10. Rapport d'activités partiel

- Démographie/zonage

Le Dr BISERTE informe qu'un travail en partenariat avec M. Olivier LACOSTE sur le futur zonage a été présenté à l'ARS. Lors de cette réunion, l'ARS a informé de l'existence d'une filière d'excellence Santé pour les étudiants. L'ARS des Hauts de France est la seule région qui a monté cette filière d'excellence Santé.

- Retour sur la journée CPTS du 5 mai et point sur les soins non programmés (SNP)

Mme MOREELS rappelle que la journée CPTS s'est déroulée le 5 mai dernier. Il y avait 320 participants dont 8 chirurgiens-dentistes. Un guide sur les CPTS a été réalisé et distribué aux participants.

Le Dr BISERTE a coordonné l'atelier avec Mme MOREELS et Mme VAN LAETHEM sur les SNP. Trois CPTS ont présenté leur dispositif de prise en charge des SNP (Maubeuge, Nord de l'Aisne, Saint Omer).

Il a été rappelé lors de l'atelier que les SNP des CPTS devront s'articuler avec le SAS à partir du mois de septembre.

- AFGSU 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences)

Mme MOREELS fait le point sur les formations qui se sont déroulées au 1<sup>er</sup> semestre.

Pour mémoire, ces formations sont organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) et au sein des CESU des différents départements de la région : Amiens, Arras, Beauvais, Lille et Laon.

**Remise à niveau (1 jour)**

Ville	Nombre de sessions	Nombre de participants
AMIENS	1	10
ARRAS	2	21 (dont 1 assistante dentaire)
LAON	1	11
LILLE	4 (dont 2 pluripro)	27 (dont 5 en session pluriprofessionnelle)
TOTAL	8 sessions	69 chirurgiens-dentistes (dont 1 assistante dentaire)

**Formation initiale (3 jours)**

Ville	Nombre de sessions	Nombre de participants
AMIENS	1	9 (dont 1 assistante dentaire)
ARRAS	1	11 (dont 7 assistantes dentaires)
LAON	1	10 (dont 4 assistantes dentaires)
LILLE	4	39 (dont 7 assistantes dentaires)
TOTAL	7 sessions	69 chirurgiens-dentistes (dont 19 assistantes dentaires)

Voici les prochaines sessions au 2<sup>e</sup> semestre :

FORMATION INITIALE	AMIENS	ARRAS	BEAUVAS	LAON	LILLE
<b>2e SEMESTRE 2022</b>	14, 15 et 16 décembre	12, 13 et 14 octobre	5, 6 et 7 octobre 2022 16, 17 et 18 novembre	19, 20 et 21 octobre	7, 8 et 9 septembre 19, 20 et 21 octobre 14, 15 et 16 décembre

REMISE A NIVEAU	AMIENS	ARRAS	BEAUVAS	LAON	LILLE
<b>2e SEMESTRE 2022</b>	29 septembre	20 octobre	13 octobre	15 décembre	17 novembre

- Soirée de sensibilisation sur les Troubles Alimentaires Pédiatriques

Mme MOREELS informe de la reprise des soirées de sensibilisation sur les Troubles Alimentaires Pédiatriques.

- 2 juin 2022 à Boulogne :
  - 38 inscrits, 28 présents
  - 11 chirurgiens-dentistes / 17 orthophonistes

• *Points forts*

**Pour les chirurgiens-dentistes :**

- Présentation dynamique, claire
- Décryptage des points d'alerte
- Pluridisciplinarité
- Diapo et questions réponses
- Lien entre orthophoniste et dentiste
- Clarté, sujet pas souvent développé



Prochaines soirées :

- 29 septembre, Amiens 24 inscrits
- 6 octobre, Compiègne 12 inscrits
- 15 Décembre, Saint-Quentin 9 inscrits
- 12 Janvier, Lille 42 inscrits

- Addictions

Mme MOREELS évoque l'organisation d'un colloque régional « Santé orale et addictions », en partenariat avec le réseau de prévention des addictions (RESPADD) pour la fin de l'année.

L'URPS participe également à un projet tripartite (inter URPS, FEMAS, Hauts-de-France Addictions) sur la réduction du risque tabagique.

- Violences faites aux femmes, violences faites aux soignants

Mme MOREELS fait le point sur la thématique des violences faites aux soignants et aux femmes.

#### **Violences faites aux soignants**

- Feuille de route validée en inter URPS (Union des unions), projet coordonné par notre URPS
- Formation les 7 et 8 mars du Dr BISERTE et de Mme MOREELS
- En attente d'une réponse pour le financement ARS

#### **Violences faites aux femmes**

- Projet inter URPS porté par l'URPS ML
- Soirée test à Lille le 12 mai
- Première soirée à Compiègne le 28 juin

- Autres projets

- Etude sur le non recours aux visites de contrôle
- Vaccination HPV
- Antibiorésistance
- Repérage précoce des cancers VADS

➔ Le Dr LEMAN demande si l'URPS est averti lorsqu'une CPTS est en création.

L'URPS est avertie à partir du moment où la CPTS créée sollicite l'URPS Médecins. Toutes les CPTS ne le font pas.

- Point sur les commissions (CTS, Codamups-TS)

Le Dr COPPI redonne la définition des Conseil Territorial de Santé (CTS). Ce sont des assemblées plénières départementales qui regroupent tous les partenaires qui travaillent avec l'ARS pour la mise en place du Plan Régional de Santé (PRS). Des élus ont été sollicités pour représenter l'URPS dans le cadre de ces CTS.

Le Dr Coppi informe de l'installation de ces nouveaux CTS, prévue au mois de juin. Dans ces comités, il y a des titulaires et des suppléants.

Département	Membres
AISNE	Titulaire : Dr LEMAN Christophe
HAINAUT	Suppléante : Dr POULAIN Nadège
MÉTROPOLE FLANDRES	/
OISE	Suppléant : Dr COPPI Jean-Paul
PAS-DE-CALAIS	Suppléant : Dr HEGO Xavier
SOMME	Suppléant : Dr ETIENNE Richard

- Point sur la communication (site internet, page Facebook, bulletin d'information)

- Parution prochaine de notre bulletin d'information « Contact » n°5 ;
- Statistiques de la page Facebook : 608 abonnés ;
- Nombre d'annonces déposées sur notre site internet : 36 annonces depuis janvier.

- Retour des élus sur le fonctionnement des groupes de travail

Un tableau reprenant l'ensemble des thématiques de l'URPS avait été réalisé et les élus avaient été invités à s'inscrire selon leurs désideratas. Suite à cela et en fonction de l'avènement des projets, des groupes thématiques ont pu être constitués et réunis.

Début avril s'est réuni le groupe de travail CPTS en vue de la journée qui se prépare.

Le groupe Prévention s'est réuni plus souvent parce que cela l'a nécessité, notamment pour l'organisation du colloque "Santé orale et addictions".

Il sera proposé aux élus appartenant au groupe de travail "zonage/démographie médicale" de se réunir prochainement, car des projets sont en cours.

Le groupe Médico-Social s'était réuni en 2021.

- ➔ Mme MOREELS demande aux élus si le fonctionnement qui leur a été proposé à travers les groupes de travail par thématique convient.
- ➔ Le Dr LEMAN approuve le fonctionnement et le moyen de communication à distance qui évite les déplacements – ce n'est pas toujours évident mais c'est efficace. Le partage de document est bien.

## 11. Date et Heure de la prochaine AG

La prochaine AG est fixée le jeudi 8 décembre 2022 à 15h00 à Lille.

## 12. Questions diverses

Le Dr COPPI évoque la modification du règlement intérieur suite à une résolution de bureau. Cette modification concerne le paiement des indemnités journalières. Il est proposé que la rémunération soit basée sur le temps de travail passé pour les réunions en visioconférence.

**Vote pour la modification du RI sur les IJ :**

Pour : 14

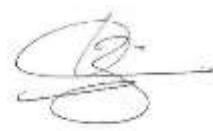
**Adopté à l'unanimité**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire  
Dr Jean-Paul COPPI



Le Président  
Dr Thomas BALBI



La Vice-Présidente  
Dr Marie BISERTE

